



Déconfinement à partir du 11 mai : priorité à la santé et à la sécurité

Le Premier Ministre a dévoilé devant le parlement un « plan » de déconfinement à partir du 11 mai : ce plan comporte des zones d'ombre, beaucoup de contradictions et des décisions inquiétantes.

Inquiétantes parce que l'avis rendu par le conseil scientifique la semaine dernière n'a pas été cité, et certaines de ses préconisations ne semblent avoir été entendues. Or le risque sanitaire de reprise de l'épidémie que ce plan fait courir concerne l'ensemble de la population.

La reprise de l'activité va induire une forte augmentation de la fréquentation des transports publics rendant impossible tout respect de la distanciation nécessaire, même avec le maintien au maximum du télé-travail ! Des masques seront obligatoires dans les transports en commun et recommandés dans l'espace public, mais pas gratuits pour l'ensemble des populations, ce qui est un facteur d'exclusion d'accès à cet élément de protection pourtant primordial.

Des décisions annoncées le 7 mai en fonction de l'évolution de l'épidémie pourraient se traduire par des déclinaisons locales différentes. Là où la réouverture est prévue le 11 mai, les agent-es n'auront que quelques jours pour se préparer à appliquer des consignes qui ne sont pas encore définies et qui dépendront en partie de décisions complexes à élaborer puisque relevant parfois de niveaux de responsabilité différents. Un cadre suffisamment clair est indispensable au plus vite pour que les agent-es ne soient pas confronté-es à des demandes contradictoires ne relevant que de leur hiérarchie directe. Cela implique de consulter au plus vite les instances représentatives des personnels.

La FSU dénonce le refus inadmissible et réitéré du gouvernement de reconnaître une infection au Covid comme étant imputable au service pour les agent-es au contact du public. Les personnels du service public d'éducation et des collectivités territoriales intervenant dans les écoles et établissements scolaires seront particulièrement exposés à ce risque.

Un protocole sanitaire applicable dans les écoles et établissements scolaires sera présenté demain. La FSU exige que l'ensemble des préconisations qu'il contient soient des conditions sine qua non de toute réouverture. Elle demande une clarification des responsabilités (Etat, collectivités territoriales, etc) dans le contrôle des mesures sanitaires et dans les décisions de réouverture, ainsi qu'une clarification des objectifs pédagogiques de la période. En tout état de cause et pour une période probablement encore longue, l'école ne pourra pas assurer un fonctionnement habituel, les réorganisations indispensables nécessiteront des temps de formation et de concertation des équipes éducatives.

La reprise au plus tôt de l'accueil des enfants les plus jeunes dans des classes avec des effectifs bien supérieurs aux limites autorisées dans l'espace public, dans les crèches et les écoles, confirme bien qu'il s'agit de « faire garder les enfants » qui ne peuvent rester seuls au domicile. Le volontariat qui serait ainsi laissé aux parents est illusoire : il révèle et amplifie les inégalités sociales et scolaires. L'affichage du gouvernement sur le combat contre les inégalités scolaires ne tient pas. De plus il n'est pas envisageable de demander aux personnels enseignants d'effectuer des doubles journées (présentiel et distanciel) pour assurer cette continuité scolaire ! Pour engager la reprise, le gouvernement ne peut se défausser de ses devoirs vis-à-vis de la population en appelant uniquement à la responsabilité individuelle.

La FSU attend de sa part qu'il engage les moyens à la hauteur nécessaire pour que la reprise se fasse dans le respect strict des mesures de sécurité sanitaire dans tous les lieux de vie professionnelle, sociale et pour l'ensemble du corps social : travailleuses et travailleurs du privé et du public, étudiants, lycéens, collégiens, élèves, familles, personnes âgées...

Pour la FSU, il est du devoir du gouvernement d'assurer la sécurité individuelle et collective de toutes et tous nos concitoyen-nes et de prendre toutes les dispositions en ce sens.

Les Lilas, le 30 avril 2020



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN